

PRÉVENIR LES INONDATIONS

Enjeux

La compétence **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** est attribuée aux intercommunalités depuis 2018.

Depuis des décennies, **l'aménagement du territoire agrave le risque d'inondation.**

Tout d'abord, parce que de nombreux réseaux d'infrastructures de transport, d'entreprises, d'habitations ont été **construits en zone inondable**. Par ailleurs, en ville, **l'imperméabilisation des sols** bloque l'absorption de l'eau et favorise son ruissellement sur le sol. La modification des espaces naturels accentue aussi le risque d'inondation. **L'assèchement des zones humides, la disparition des haies** et des bocages font que l'eau arrive plus vite dans les rivières, qui débordent plus violemment. **La rectification artificielle** du lit des rivières (suppression de ses méandres) accélère aussi l'écoulement des eaux.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le réchauffement climatique est aussi synonyme de pluies plus intenses et d'inondations plus marquées. Plus l'air est chaud, plus il contient de vapeur d'eau qui se transformera potentiellement en averses intenses. Cette réalité se traduit déjà sur le terrain par une répartition des pluies plus inégale sur l'année, avec **une alternance entre périodes de sécheresse** (qui imperméabilise les sols) et épisodes de **précipitations intenses que les sols ne parviennent plus à absorber.**

Le maire en première ligne¹

conserve des responsabilités cruciales :

- Informer préventivement les habitants sur les risques
- Intégrer ces risques dans les documents d'urbanisme
- Assurer la surveillance et l'alerte
- Organiser les secours en cas d'inondation
- Intervenir en cas de carence des propriétaires pour le libre écoulement des eaux

Sa responsabilité pénale peut être engagée en cas de défaillance.

Risques et impacts

On est clairement ici sur le plus fréquent des risques de catastrophe naturel : chaque année, les inondations représentent ainsi 57 % des sinistres liés aux CAT-NAT (arrêtés de catastrophe naturelle)

Solutions et leviers d'actions communales

À l'échelle de la commune : le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), cartographie les zones à risque et réglemente l'urbanisation. Élaboré par le préfet de département, en concertation avec la collectivité, il est annexé au plan local d'urbanisme (PLU) et opposable au tiers. Des guides méthodologiques aident à sa mise en place.

À l'échelle intercommunale : le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) reprend ces orientations et peut interdire des implantations dans les zones exposées. Depuis 2018, les intercommunalités sont compétentes pour prévenir les inondations au titre de la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec la perception de la taxe GEMAPI qui doit permettre de réaliser les travaux d'entretien des ouvrages contre les inondations et des cours d'eau. Cette réforme concentre à l'échelle intercommunale des compétences auparavant morcelées.

À l'échelle du bassin de risque, les collectivités ou leurs groupements (EPCI, syndicat mixte...) sont incités à adopter un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Ce programme opérationnel ouvre droit au financement du fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier), dans le cadre d'appels à projet de l'État. Il comprend un diagnostic territorial, une stratégie locale et sa déclinaison opérationnelle sur plusieurs années.

1- <https://www.mementodumaire.net/les-risques-naturels/rn2-inondations/>

Actions possibles²

Recourir aux solutions fondées sur la nature

- Restaurer le tracé naturel des cours d'eau
- Préserver les zones humides pour stocker l'eau
- Rendre au sol son pouvoir d'absorption
- Accompagner les pratiques agricoles (plus un sol est en bonne santé et riche en matières organiques, plus il peut absorber l'eau et limiter le ruissellement) : plantation de haies, instauration de prairies et de couverts végétaux

Ville éponge : repenser l'urbain

En milieu urbain, l'imperméabilisation des sols augmente fortement le ruissellement des eaux sur le sol et saturent rapidement les systèmes d'évacuation classiques.

Permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer là où elle tombe évite de surcharger les réseaux et recharge les nappes tout en réduisant les rejets directs d'eaux de pluie des villes dans les rivières, source de pollution des milieux aquatiques.

Sensibiliser les populations

Créer un plan Communal de Sauvegarde (**PCS**) pour bien préparer, de façon opérationnelle, les citoyens face aux inondations.

Exemple francilien de mise en place des différents plans de gestion du risque d'inondation : la ville d'Alfortville

Documents & Ressources

- Sur les effets du changement climatique :
- Climadiag Commune, site de Météo France pour identifier la prévision des précipitations par commune : <https://meteofrance.com/climadiag-commune>
- Facili-TACCT, site du gouvernement qui identifie les vulnérabilités de votre territoire aux impacts du changement climatique : <https://facili-tacct.beta.gouv.fr/>
- Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/impacts/inondation#toc-agir>
- Ma Commune en Action par Axa : <https://macommuneeaction.fr/>
- Géorisques, site du gouvernement pour connaître les risques sur sa commune : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- Vigicrues, le service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Prepa'risk, exercice de simulation face aux risques majeurs : <https://www.preparisk.fr/>
-
-
- **Document produit par FNE IdF :**
- Bien se préparer face aux inondations, comprendre et agir : le guide en partenariat avec AXA Prévention avec un outil de préparation du Plan Communal de Sauvegarde (qui décrit l'organisation de la commune en cas de risque majeur ou naturel)

2 - <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/impacts/inondation#toc-agir>